



RAPPORT 10 ANS APRÈS LE TSUNAMI

NOVEMBRE 2014



95 millions

de dollars canadiens
ont été consacrés
aux **secours d'urgence**
de 2005 à 2006

216,2 millions

de dollars canadiens
ont été consacrés
au **rétablissement**
de 2007 à 2009

79,8 millions

de dollars canadiens
ont été consacrés
au **développement à long terme**
de 2010 à 2014

L'INTERVENTION DE LA CROIX-ROUGE CANADIENNE

Bilan en date du 31 mars 2014

**12
pays**

ont bénéficié du soutien de
la Croix-Rouge canadienne
en **Asie** et en **Afrique**

183

**travailleurs humanitaires
de la Croix-Rouge canadienne**
ont participé
à l'intervention

UNE DÉMARCHE DE RÉTABLISSEMENT MULTISECTORIELLE



Reconstruire des maisons



Assurer un meilleur accès à l'eau et à l'assainissement



Rétablir les infrastructures communautaires de base



Offrir de nouveaux moyens de subsistance



Accroître le niveau de préparation aux catastrophes des collectivités et les protéger des maladies



Construire des institutions et des collectivités sécuritaires



TABLE DES MATIÈRES

Message du secrétaire général	3
Interprétation du présent rapport	5
Aperçu des programmes relatifs au tsunami	6
L'intervention d'urgence	10
Soutenir les efforts de rétablissement et de développement à long terme	13
Une démarche de rétablissement multisectorielle	14
Hébergement et infrastructures communautaires	16
Moyens de subsistance	19
Soins sanitaires et santé environnementale	21
Prévention de la violence	24
Renforcement des capacités d'intervention	26
Autres leçons tirées des programmes relatifs au tsunami	31
Aperçu de la situation financière	34



Mamusia
lalalo yon
TUHO
ke TA'ALA

Palang Merah Indonesia
Palang Merah Kanada

Palang Merah Indonesia
Palang Merah Kanada



MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



Il y a dix ans, le tsunami dévastateur a coûté la vie à plus de 200 000 personnes et en a bouleversé des millions d'autres. Au lendemain de la catastrophe, bon nombre d'entre nous ont entrevu la reconstruction de tout ce qui avait été détruit lors de la catastrophe comme une immense, voire insurmontable, tâche. Après avoir constaté les dommages sans précédent causés par le tsunami, il était évident que seul un engagement indéfectible permettrait de répondre aux besoins des sinistrés et de venir à bout de ce qui s'annonçait de toute évidence comme un processus de rétablissement long et ardu.

Bénéficiant de l'immense élan de générosité des donateurs canadiens, l'engagement sur dix ans de la Société a engendré des retombées durables. Grâce à l'étroite collaboration de la Croix-Rouge canadienne avec des personnes, des collectivités et des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des régions sinistrées qui ont fait preuve d'une incroyable résilience, des milliers de familles vivent aujourd'hui dans des maisons bien construites et sécuritaires, disposent d'un meilleur accès à l'eau et aux infrastructures d'assainissement et bénéficient de nouvelles possibilités pour assurer leur subsistance.

L'ampleur inégalée de la catastrophe a ramené des enjeux tels la réduction des risques liés aux catastrophes et la prévention de la violence au centre des priorités. Ainsi, de nombreuses collectivités ont franchi les premiers pas vers une meilleure compréhension des risques liés aux catastrophes et des mesures à prendre pour en atténuer les répercussions. Certaines Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des régions dévastées ont même été en mesure d'aborder la question de la violence interpersonnelle pour la première fois au moyen d'ateliers de prévention de la violence offerts dans les écoles et les collectivités. Aux Maldives, les opérations de rétablissement ont permis d'adopter de nouvelles approches respectueuses de l'environnement et de préconiser une politique nationale de gestion des déchets.

Bien entendu, tout ce travail n'aurait été possible sans le dévouement des employés et des bénévoles locaux avec lesquels nous avons travaillé dans chacune des régions sinistrées. Grâce à leur diligence et à leur compréhension des exigences, des coutumes et des cultures locales, nous avons été en mesure de combler les besoins des populations touchées par le tsunami. En outre, leurs capacités d'endosser de nouvelles responsabilités et d'acquérir de nouvelles compétences seront source de progrès qui perdureront bien après le départ des équipes internationales.

Au nom de la Croix-Rouge canadienne, je tiens à remercier tous les donateurs et les partenaires, tant au Canada qu'à l'étranger, d'avoir généreusement contribué et collaboré à nos efforts visant à venir en aide aux plus vulnérables.

Conrad Sauvé
Secrétaire général,
Croix-Rouge canadienne

↑ Des femmes participent à une discussion en groupe à Gundu Uppalavadi, dans l'État d'Andhra Pradesh, en Inde. Lancé en 2010, le programme communautaire de réduction des risques liés aux catastrophes a été mis en œuvre dans 32 villages, assorti de composantes supplémentaires sur la promotion de la santé et de l'hygiène en fonction des besoins exprimés par la collectivité.

← Rencontre communautaire à Krueng Raya, dans la province d'Aceh, en Indonésie.

Une activité de correspondance organisée par la Croix-Rouge canadienne en partenariat avec l'Agence pour la reconstruction et la réhabilitation de l'Indonésie en mai 2006, dans le district d'Aceh Besar, en Indonésie. Dans le cadre de cette activité, plus de 60 enfants des collectivités ayant bénéficié du soutien de la Société étaient invités à rédiger des lettres et à réaliser des dessins qui ont ensuite été envoyés à des élèves de l'école publique Alta Vista, à Ottawa. Cette initiative a permis de favoriser un dialogue entre les enfants de la province d'Aceh et les élèves de l'une des nombreuses écoles canadiennes ayant amassé des fonds en faveur des sinistrés du tsunami.

MEMBANGUN
KEMBALI
ACEH
BERSAMA - SAMA



Palang Merah Indonesia



INTERPRÉTATION DU PRÉSENT RAPPORT

Le présent rapport offre un aperçu des réalisations accomplies et des principales leçons retenues dans le cadre de l'intervention de la Croix-Rouge canadienne à la suite du tsunami survenu en 2004 dans l'océan Indien. Il n'est pas destiné à fournir des renseignements détaillés au sujet des programmes individuels, mais plutôt à souligner l'apport bénéfique des programmes de la Croix-Rouge canadienne quant au rétablissement et au développement des collectivités et des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des pays touchés par la catastrophe.

Le présent rapport met en lumière le fruit des efforts menés en collaboration avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge œuvrant dans les pays sinistrés, les Sociétés nationales partenaires, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (la Fédération internationale), le Comité international de la Croix-Rouge, le gouvernement du Canada, les organisations internationales dont la Banque mondiale et ONU-Habitat, ainsi que les organisations non gouvernementales canadiennes et internationales. Cette dernière catégorie regroupe les partenaires de mise en œuvre suivants : l'Association des coopératives du Canada, l'Entraide universitaire mondiale du Canada, l'Agence de coopération et de développement technique et l'Agence islamique de secours. En menant notamment des programmes axés sur les moyens de subsistance en collaboration avec ces partenaires, la Croix-Rouge canadienne a ainsi été en mesure de mieux cerner les besoins des populations touchées par le tsunami en offrant une expertise ainsi que des ressources complémentaires.

Finalement, les leçons clés apprises par la Croix-Rouge canadienne sont présentées tout au long de ce document qui expose les apprentissages spécifiques aux secteurs de programmes décrits dans chacune des sections, en terminant par l'étude de thèmes transversaux pertinents.

↓ Des bénévoles de la Croix-Rouge de Sri Lanka, à Batticaloa, au Sri Lanka.





Construction d'un abri de transition par la Fédération internationale à Banda Aceh, en Indonésie. Plus de 100 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont appuyé l'intervention menée à la suite du tsunami survenu dans l'océan Indien, ce qui témoigne de la solidarité mondiale à l'égard des collectivités sinistrées.





APERÇU DES PROGRAMMES RELATIFS AU TSUNAMI

La date du 26 décembre 2004 restera à jamais gravée dans notre mémoire collective. Elle marque la journée où un violent séisme d'une magnitude de 9 s'est produit au large de la côte de Sumatra, en Indonésie. Ce séisme a ensuite déclenché un tsunami dévastateur sans précédent qui a balayé les terres et anéanti 100 000 vies sur son passage avant de traverser l'océan Indien pour atteindre l'Afrique de l'Est, ravageant 14 pays et emportant 230 000 personnes sur son passage. Faute d'un système d'alerte précoce fonctionnel, le tsunami a frappé successivement les côtes de chaque pays en l'espace de quelques heures, tandis que les populations menacées ignoraient toujours que la vague gigantesque se dirigeait vers elles. En plus de coûter de nombreuses vies, la vague meurtrière a touché des millions de personnes et inondé des villes et des villages tout entiers. Au sein de nombreux villages, il ne restait plus que des débris et des morceaux de béton épars après le passage du tsunami.

La mort tragique de nombreuses personnes qui ignoraient les signes annonciateurs de la catastrophe alors que le tsunami traversait l'océan, conjuguée à l'ampleur de la destruction et aux pertes massives, ont suscité un élan de générosité jamais égalé à l'échelle mondiale. Ce phénomène a donné lieu à l'une des plus importantes opérations de rétablissement et de reconstruction à ce jour. En tant que membre du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (le Mouvement), la Croix-Rouge canadienne se trouvait dans une position favorable pour offrir des secours d'urgence et de l'aide au rétablissement des sinistrés en misant sur les relations établies avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge œuvrant dans les régions dévastées ainsi que sur son expertise en matière d'intervention et de rétablissement en cas de catastrophe. Grâce aux dons de 373 millions de dollars canadiens¹ versés par des particuliers, des entreprises et des gouvernements, la Croix-Rouge canadienne a été en mesure de venir en aide aux plus vulnérables en répondant à leurs besoins immédiats ainsi qu'en favorisant leur rétablissement à long terme. Le gouvernement du Canada a affecté d'importantes sommes aux phases d'urgence et de rétablissement en vue d'aider des dizaines de milliers de personnes à reprendre le cours normal de leur vie.

↑ *Un village emporté par le tsunami, en Indonésie. Dans de nombreux villages, les dégâts causés par le tsunami s'étendaient sur une distance allant jusqu'à deux kilomètres, de la côte vers l'intérieur des terres.*

1. Cette somme n'inclut pas les 29 millions de dollars canadiens de revenus d'intérêts générés, ce qui gonfle les recettes totales de la Croix-Rouge canadienne à 402 millions de dollars canadiens.

Or, le soutien aux millions de personnes touchées par cette tragédie humaine qui s'efforcent de reconstruire des vies et des collectivités exige la mise en œuvre d'opérations complexes. La Croix-Rouge canadienne s'est engagée à remplir cette énorme tâche en gardant l'esprit ouvert, prête à adopter de nouvelles approches et à établir de nouveaux partenariats en vue d'aider les collectivités à se relever de cette catastrophe dévastatrice, plus résilientes que jamais.

Au cours des 10 dernières années, la Croix-Rouge canadienne a mis en œuvre un éventail de programmes allant de la prestation de soins de santé de base et de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement au financement des efforts de reconstruction des maisons, des hôpitaux et des infrastructures communautaires essentielles comme des centres communautaires et des centres de la petite enfance. La Société s'est également consacrée à offrir de la formation, à octroyer des prêts ainsi qu'à appuyer le développement des petites entreprises afin d'aider les habitants à rétablir leur situation financière. La mise en œuvre d'une démarche de rétablissement multisectorielle a joué un rôle clé dans l'atteinte de l'objectif global visant non seulement la reconstruction de logements, mais de collectivités tout entières. Compte tenu des retombées à long terme générées par ces opérations, la Croix-Rouge canadienne a veillé à intégrer une approche centrée sur le développement au sein de nombreux programmes de rétablissement ou encore, à joindre les efforts de rétablissement aux programmes de développement axés sur le renforcement des capacités communautaires et institutionnelles.

Parallèlement, la Société a mis l'accent sur des questions émergentes souvent négligées au lendemain de catastrophes. Elle s'est notamment concentrée à prévenir le risque accru de violence et à accorder une aide aux collectivités et aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en vue d'atténuer les risques liés aux catastrophes et d'augmenter leur niveau de préparation aux catastrophes éventuelles.

Offerts au sein de 12 pays, les programmes de la Croix-Rouge canadienne ont largement contribué au rétablissement et au développement à long terme de milliers de familles touchées par le tsunami.

↓ *L'ingénieur du district et les bénévoles de la Croix-Rouge de Sri Lanka exposent le projet d'habitation aux bénéficiaires à Vaharai, dans le district de Batticaloa, au Sri Lanka.*





↑ Une source d'eau potable. Le programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement de la Croix-Rouge canadienne se consacre à améliorer les conditions d'existence des personnes déplacées internes vivant dans des centres d'hébergement temporaires.

L'INTERVENTION D'URGENCE

Une somme de
95 millions

de dollars canadiens a
été consacrée aux
secours d'urgence.

Au total, **18 équipes de réponse aux urgences** ont été mobilisées par la Fédération internationale

Plus d'**un million de kilogrammes d'articles de secours** ont été expédiés aux survivants des pays touchés par le tsunami en moins de trois mois.

Le jour même où le tsunami a ravagé les zones côtières de l'océan Indien, la Fédération internationale a activé son mécanisme d'intervention globale afin de prêter assistance aux régions sinistrées. La mise en œuvre de ce mécanisme a contribué à accélérer l'intervention des Sociétés nationales dans les pays touchés par le tsunami et a permis aux Sociétés nationales partenaires, dont la Croix-Rouge canadienne, de dépêcher des ressources et une expertise supplémentaires sur le terrain afin de renforcer les capacités locales. Ainsi, des équipes d'évaluation et de coordination sur le terrain ont été déployées en vue d'évaluer les besoins de secours immédiats, de pair avec diverses équipes de réponse aux urgences. Ces équipes autonomes composées de spécialistes sont chargées d'offrir des services essentiels pour une période déterminée. L'intervention menée dans les pays ravagés par le tsunami a donné lieu au déploiement d'unités de soins de santé de base, d'hôpitaux de référence, de fournisseurs de systèmes de traitement des eaux, de prestataires de services d'assainissement, de centres de logistique, de fournisseurs d'infrastructures de télécommunications ainsi que d'équipes de secours d'urgence. La Croix-Rouge canadienne a veillé à soutenir les opérations de la phase d'urgence par l'entremise de ce mécanisme.

Alors que les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des pays sinistrés se consacraient aux activités de recherche et de sauvetage ainsi qu'au traitement des blessés, la Croix-Rouge canadienne a expédié, par l'entremise de la Fédération internationale et en moins de trois mois, plus d'un million de kilogrammes d'articles de secours au profit des survivants en Indonésie, au Sri Lanka, aux Maldives, au Myanmar et en Malaisie. Ces envois comprenaient des comprimés pour purifier l'eau, de grandes citernes d'eau et des pompes, des lampes de poche, des piles, des couvertures, des entrepôts portatifs, des produits pharmaceutiques ainsi que des fournitures et de l'équipement destinés à des fins médicales.

1^{er} ENJEU

Fondé sur les évaluations de la Fédération internationale

Bien que l'intervention initiale ait permis d'offrir les vivres, les abris et les soins de santé nécessaires pour répondre aux besoins de millions de personnes, l'équilibre entre les attentes des donateurs et les besoins des collectivités n'a pas été atteint. Or, l'incapacité de trouver un juste milieu a compromis la qualité des évaluations, ce qui a entraîné des chevauchements et des lacunes en matière d'aide.

Leçon : Il est nécessaire d'améliorer la coordination et de prendre conscience de l'importance d'intégrer des activités d'évaluation et de planification des besoins en matière de rétablissement aux efforts de secours initiaux.

La Croix-Rouge canadienne a également soutenu les efforts de secours déployés par les Sociétés nationales en matière de rétablissement des liens familiaux, ce qui a permis à des milliers de survivants de retrouver des membres de leur famille.

En consacrant plus de 95 millions de dollars canadiens aux besoins immédiats des populations touchées par le tsunami, sur les 402 millions de dollars canadiens¹ disponibles pour l'ensemble de l'intervention, la Croix-Rouge canadienne a joué un rôle important à l'égard des efforts de secours. Dans le cadre de l'intervention initiale menée par la Société, ces efforts ont contribué à répondre aux besoins urgents des survivants ainsi qu'à fournir des abris d'urgence aux familles sinistrées.

1. Cette somme comprend les 29 millions de dollars canadiens de revenus d'intérêts générés au fil des années.

↓ Livraison d'un abri en Indonésie.



↑ Résidente d'Ottawa et travailleuse humanitaire de la Croix-Rouge canadienne, Pamela Davie (à gauche) a œuvré dans les pays touchés par le tsunami dès le début de l'intervention.



→ Un membre de la Croix-Rouge de Sri Lanka recueille de l'eau à partir d'une station d'épuration dans l'est du Sri Lanka, avant de la distribuer.

Projet de reconstruction à Aceh Besar, en Indonésie.



SOUTENIR LES
EFFORTS DE
RÉTABLISSEMENT
ET DE
DÉVELOPPEMENT
À LONG TERME



Au total,

306 millions

millions de dollars canadiens ont été consacrés aux opérations axées sur le **rétablissement** et le **développement à long terme des collectivités**.

Une somme de **216,2** millions de dollars canadiens a été affectée aux opérations de **rétablissement** tandis qu'une somme de **79,8** millions de dollars canadiens a été investie dans le **développement à long terme des collectivités**.



↑ Des pairs éducateurs effectuent une démonstration des techniques de sauvetage à Alangadu, dans le district de Tiruvarur appartenant à l'État du Tamil Nadu, en Inde.

UNE DÉMARCHE DE RÉTABLISSMENT MULTISECTORIELLE

Alors qu'elle répondait aux besoins criants des sinistrés, la Croix-Rouge canadienne s'employait également à évaluer les besoins à moyen et à long terme sur le terrain ainsi qu'à planifier des opérations de rétablissement. Ces démarches ont donné lieu à la création de programmes de rétablissement axés sur quatre pays jugés prioritaires, soit l'Indonésie, le Sri Lanka, les Maldives et l'Inde. Des programmes de développement ont subséquemment été mis en œuvre par la Société dans d'autres pays d'Asie et d'Afrique touchés par le tsunami. À l'aube du 10^e anniversaire du tsunami, certains pays bénéficient toujours de programmes offerts par la Société.

Par l'entremise de ses opérations menées en faveur du rétablissement, la Croix-Rouge canadienne vise à reconstruire les collectivités ainsi qu'à renforcer leurs capacités. En vue d'atteindre cet objectif, la Société a adopté une démarche multisectorielle qui prend en compte l'ensemble des services nécessaires au développement

d'une collectivité. En plus de reconstruire des maisons et de favoriser l'accès à l'eau et aux infrastructures d'assainissement, la Société a affecté des ressources à l'amélioration des infrastructures communautaires de base afin d'offrir de nouveaux moyens de subsistance aux populations sinistrées. Ainsi, la Société veille à ce que ces dernières soient mieux préparées pour faire face aux catastrophes et moins exposées au risque de maladies.

La Croix-Rouge canadienne, de concert avec ses partenaires, a joué un rôle déterminant dans le processus de reconstruction et de rétablissement post-tsunami. Les évaluations de programmes ont démontré que la complémentarité des services optimisait la rapidité et la viabilité du processus de rétablissement. En Indonésie, dans le cadre d'une évaluation de l'incidence des programmes post-tsunami menée en 2011, les collectivités soutenues par la Croix-Rouge canadienne ont déclaré que leur statut socioéconomique s'était amélioré en comparaison à la situation qui prévalait avant le tsunami. Au Sri Lanka,

2^e ENJEU

Lorsqu'une catastrophe majeure se produit, la vie des sinistrés bascule. Ces derniers se retrouvent sans gagne-pain, sans logement, sans accès à l'eau potable, aux installations sanitaires et aux réseaux sociaux. L'intervention menée dans les pays dévastés par le tsunami a démontré qu'il est préférable de pourvoir à ces nombreux besoins de façon simultanée plutôt qu'au moyen d'initiatives centrées sur un seul besoin.

Leçon : La Croix-Rouge canadienne doit envisager le soutien aux opérations de rétablissement sous une optique multisectorielle. Pour ce faire, elle peut soit (a) mettre en œuvre une intervention multisectorielle ou (b) contribuer à pallier les lacunes dans le cadre d'une intervention multisectorielle menée par les partenaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ou d'autres organismes humanitaires.

Le programme de cohésion sociale mis en œuvre avec l'aide de la Croix-Rouge de Sri Lanka s'inscrivait dans la foulée des projets d'habitation qui ont permis d'héberger des familles issues de collectivités vivant de la pêche dans des immeubles à logements multiples situés sur deux sites de réinstallation aménagés dans le district de Colombo, ainsi que dans des logements unifamiliaux situés dans le district de Galle.

Le programme visait à favoriser l'intégration des collectivités à leur nouvel environnement étant donné que le gouvernement avait mis en œuvre une politique interdisant la construction sur les zones côtières où elles vivaient auparavant. La Croix-Rouge canadienne et la Croix-Rouge de Sri Lanka ont veillé à ce que les collectivités puissent obtenir des articles ménagers de première nécessité, à améliorer les services d'assainissement, à promouvoir la santé et la sécurité environnementales ainsi qu'à établir des relations de confiance entre les collectivités issues de différents milieux qui cohabitent désormais au sein du même complexe d'habitation ou de la même collectivité. Ce programme a également permis de cerner et d'aborder divers problèmes soulevés au cours de la construction en tenant compte des modifications qui s'imposent, de la conception, de la qualité de construction et des mesures visant à améliorer l'entretien. Grâce à ce programme, les habitants ont été en mesure de s'adapter à leur nouvel environnement, de s'intégrer à leur collectivité hôte et de s'installer beaucoup plus rapidement dans leur nouvelle résidence.

↓ J.P. Tizi, directeur, Croix-Rouge canadienne et Simon Jones (au centre), représentant pays, lors d'une visite sur le terrain du projet d'hébergement mené à Ratnamalana, au Sri Lanka, en juin 2007.



↑↓ Mis en œuvre par la Croix-Rouge de Sri Lanka de concert avec la Fédération internationale, le projet financé par la Croix-Rouge canadienne a permis d'héberger 88 familles réinstallées dans des immeubles à logements multiples, à Ratnamalana, dans le district de Colombo, au Sri Lanka.



l'évaluation finale du programme de cohésion sociale a révélé que l'aide de la Société a permis aux sinistrés de s'adapter plus rapidement à leur nouvel environnement. Par conséquent, ces programmes ont clairement démontré qu'il s'avérait plus avantageux d'adopter une approche de rétablissement holistique qu'une stratégie plus sectorielle. L'expérience acquise dans le cadre de l'intervention post-tsunami a fortement influencé les méthodes d'élaboration des futurs programmes, dont la stratégie intégrée basée sur les quartiers qui est devenue la pierre angulaire des opérations de rétablissement menées par la Croix-Rouge au lendemain du séisme qui a secoué Haïti en 2010.

3^e ENJEU

Lorsqu'une catastrophe d'envergure survient, la structure des collectivités risque d'être bouleversée. De plus, certaines collectivités peuvent être appelées à se réinstaller dans des régions plus sécuritaires. Cela exige de se pencher sur le processus de réinstallation des sinistrés, y compris leur intégration au sein des collectivités existantes.

Leçon : Les programmes de construction d'abris ou d'hébergement doivent non seulement servir à reconstruire des maisons, mais également à rebâtir des collectivités. En plus de s'inscrire dans une démarche multisectorielle, l'intervention doit également permettre aux membres d'une collectivité de renforcer leur sentiment d'appartenance à l'égard de leur propre collectivité ou de la collectivité hôte.

HÉBERGEMENT ET INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES

**149,9
millions**

millions de dollars canadiens ont été consacrés à l'hébergement et aux infrastructures communautaires en **Indonésie**, au **Sri Lanka** et aux **Maldives**.

Un total de **2 222** abris de transition ont été construits en **Indonésie**.

Un total de **6 300** maisons permanentes ont été construites en **Indonésie** (5 580 maisons) et au **Sri Lanka** (720 maisons).

Un total de **127** infrastructures communautaires ont été construites ou réparées en **Indonésie**, au **Sri Lanka** et aux **Maldives**.

La reconstruction de maisons s'est avérée la priorité numéro un des collectivités touchées par le tsunami et le principal secteur de programme mis en œuvre par la Croix-Rouge canadienne dans le cadre des efforts de rétablissement, de pair avec la reconstruction d'infrastructures communautaires. Par l'entremise de divers mécanismes et partenaires, la Société a appuyé la construction de logements sécuritaires et permanents au profit de 6 300 familles en Indonésie et au Sri Lanka. Tandis que ces familles attendaient la fin des travaux avant de s'établir en permanence dans leur maison, la Société a également collaboré avec la Fédération internationale en vue de construire plus de 2 200 abris de transition à Aceh, en Indonésie. Après avoir pris possession de leur logement permanent, de nombreuses familles ont converti leur abri en pièce supplémentaire, en cuisine, en petit magasin ou en échoppe d'alimentation.

Dans l'intention de reconstruire en mieux, les travaux ont été menés en ayant recours à des techniques antisismiques ainsi qu'à une approche qui tient compte de l'environnement et de la spécificité des sexes. Les hommes et les femmes ont été consultés et ont participé à parts égales au processus de conception de leur maison, du système d'approvisionnement en eau et des installations sanitaires. Afin de veiller à ce que les femmes soient également les propriétaires légitimes de la maison et du terrain donnés, la Croix-Rouge canadienne a revendiqué avec succès l'attribution de titres de propriété conjointe auprès des autorités locales et a émis des certificats à cet effet aux copropriétaires de maisons érigées à Aceh et à Nias, en Indonésie.

En vue d'assurer la responsabilisation des collectivités, de nombreuses maisons permanentes au Sri Lanka ont été construites en privilégiant une approche centrée sur le propriétaire. Ainsi, les familles sinistrées ont reçu une subvention leur permettant de construire leur maison de leurs propres mains sur le site de leur ancienne demeure ou sur le terrain attribué par le gouvernement. Certains projets ont également donné lieu à des subventions destinées à répondre aux besoins identifiés par les collectivités en matière d'infrastructure et de moyens de subsistance, dont l'amélioration du réseau routier interne et la construction de nouveaux terrains de jeux et centres communautaires.



← Les maisons permanentes construites par la Croix-Rouge canadienne à Aceh, en Indonésie, ont une superficie de 44 m² et comprennent 4 pièces et une cuisine. Ces maisons ont été bâties selon les exigences du code de conception indonésien relatif à un risque sismique de magnitude 6. Toutes les maisons ont été érigées à 30 cm au-dessus de la ligne des hautes eaux.



↑ Une des maisons permanentes construites au Sri Lanka grâce à l'appui financier de la Croix-Rouge canadienne.

Pendant qu'elle rendait visite à des familles qui venaient d'achever la construction de leur nouvelle maison, grâce à l'aide de la Croix-Rouge de Sri Lanka et de la Croix-Rouge canadienne, Pamela Davie, une travailleuse humanitaire de la Croix-Rouge, a remarqué un vieillard assis à l'entrée de son ancienne demeure, une minuscule cabane construite à partir de palmiers qui tenait toujours debout dans la cour.

Elle s'est donc approchée pour lui demander ce qui n'allait pas, curieuse de savoir pourquoi il n'était pas assis dans la jolie véranda de sa nouvelle maison en briques. N'aimait-il pas sa nouvelle demeure? Mohammed lui a répondu en souriant : « Chaque soir, je viens m'asseoir ici parce que c'est le plus beau point de vue sur ma nouvelle maison. Jamais de mon vivant je n'aurais pu imaginer offrir une telle maison à ma famille. Mon seul rêve était de léguer à mes enfants une maison avec un bon toit qui les garderait au sec durant la mousson. »

↓ Travaux de construction d'une maison située sur l'île de Nias, en Indonésie. En complément aux généreux dons versés par le public, le gouvernement du Canada, par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international, a financé 50 % de l'ensemble des coûts liés au programme d'hébergement post-tsunami mené en Indonésie.



↓ Maison peinte à Nias, en Indonésie. Étant donné la complexité du terrain sur l'île de Nias, le type de maisons diffère des constructions d'Aceh. Au lieu d'utiliser du béton armé, la Croix-Rouge canadienne a adopté une approche élargie en matière de construction d'abris de transition (33 m²) qui assure la stabilité de la structure sur un terrain accidenté et qui favorise le transport des matériaux ainsi que le contrôle de la qualité. La construction de chacune de ces maisons a nécessité de deux à trois jours de travail.



4^e ENJEU

L'hébergement permanent joue un rôle essentiel en matière de rétablissement. Cependant, la construction de logements à la suite d'une catastrophe comporte son lot de défis : pénurie de constructeurs locaux qualifiés, difficultés à obtenir des éclaircissements quant aux titres de propriété étant donné que les registres sont souvent endommagés ou détruits, difficultés à désigner des terrains sécuritaires et à confirmer l'identité des bénéficiaires admissibles compte tenu de la perte ou de la falsification des cartes d'identité et des autres documents juridiques, et coûts de matériaux de construction et de main-d'œuvre exorbitants.

Leçons : Assurer l'accès à des logements convenables et la désignation des bénéficiaires admissibles suppose :

- des délais suffisants;
- un contrôle adéquat de la qualité des travaux afin que la construction résiste aux catastrophes;
- la mise en place d'un processus de responsabilisation des bénéficiaires d'une maison (p. ex. demande de renseignements, système de traitement des plaintes liées à des vices de construction, participation à la conception des éléments clés de la maison);
- la capacité de la Croix-Rouge canadienne à gérer la pression et les attentes irréalistes des intervenants internes et externes (personnel de la Croix-Rouge, bénéficiaires des maisons, public canadien) visant à accélérer les travaux;
- la capacité de la Croix-Rouge canadienne à offrir des solutions de logements temporaires en collaboration avec d'autres intervenants.



↑ Aperçu de quelques-unes des 5 580 maisons permanentes érigées par la Croix-Rouge canadienne en Indonésie.



↑ Une famille bénéficiaire d'une maison construite par la Croix-Rouge canadienne à Batticaloa, au Sri Lanka. En partenariat avec l'Association des coopératives du Canada, la Croix-Rouge canadienne a soutenu financièrement la construction de 310 maisons, tout en offrant un accès à l'eau et aux installations sanitaires aux ménages, à Trincomalee, dans les districts de Batticaloa et d'Ampara, au Sri Lanka.

5^e ENJEU

L'accès et le droit des femmes à la propriété peuvent faire l'objet de préoccupations communes au sein de nombreux pays en développement, en raison de questions liées aux statuts juridiques et sociaux des femmes qui s'avèrent inférieurs à ceux des hommes. En effet, l'insuffisance d'actifs peut nuire à leur bien-être immédiat et à long terme. En revanche, au sein de certaines collectivités matrilineaires (fondée sur le lien de parenté avec la mère), les filles peuvent hériter de la propriété familiale.

Leçons : Le programme d'hébergement offre la possibilité d'assurer ou de promouvoir l'équité entre les sexes au chapitre des droits de propriété. Il est essentiel de connaître les lois et les coutumes concernant la propriété et les successions lorsque l'on inscrit des propriétaires au registre des droits fonciers et que l'on collabore avec les gouvernements. La défense de ces droits auprès du gouvernement peut également contribuer substantiellement à la protection ainsi qu'à la promotion de l'équité entre les sexes en matière d'accès à la propriété.

TAUX D'OCCUPATION ET TITRES DE PROPRIÉTÉ RELATIFS AUX MAISONS PERMANENTES CONSTRUITES PAR LA CROIX-ROUGE CANADIENNE :

Programme de reconstruction mené à Aceh et à Nias, en Indonésie :

En 2011, les propriétaires initiaux occupaient **74 %** des maisons et **57 %** d'entre eux détenaient la propriété de leur demeure ou étaient enregistrés auprès du bureau d'enregistrement des titres fonciers en vue d'obtenir le titre de propriété de leur domicile et les autres documents régissant la propriété à l'échelon du village.

Programme de reconstruction mis en œuvre en partenariat avec l'Association des coopératives du Canada et la banque de développement SANASA au Sri Lanka :

En 2014, les propriétaires initiaux occupaient **86 %** des maisons et **89 %** confirmaient avoir obtenu le titre de propriété légale de leur demeure.

En Indonésie, au Sri Lanka et aux Maldives, la Croix-Rouge canadienne a appuyé la construction et la remise en état de nombreux centres communautaires, de maisons de jeunes, d'établissements préscolaires, d'installations sportives, de mosquées, de bureaux gouvernementaux locaux, de routes et de ponts.

Bien que tous les secteurs aient joué un rôle important dans l'amélioration continue du niveau de vie, les projets d'habitation ont contribué de manière hautement significative au rétablissement de milliers de familles touchées par le tsunami. En effet, ces projets ont servi de tremplin aux familles et leur ont permis de rétablir leurs moyens de subsistance, de retrouver la santé, de reprendre le chemin de l'école et de renouer avec leur collectivité, au lieu de se concentrer sur d'autres besoins. En outre, la stabilité assurée par leur nouveau foyer a favorisé la planification de leurs moyens de subsistance et de leur famille, le choix d'une école permanente pour leurs enfants en plus de les encourager à participer à la vie communautaire. Un logement convenable offre également un meilleur milieu d'apprentissage aux enfants, comme en témoignent ces paroles, prononcées par un jeune garçon de Nias, en Indonésie : « Avant d'habiter ici, je faisais mes devoirs à même le sol qui n'était même pas bétonné. Maintenant, je peux m'asseoir à un bureau. »



Une somme de

**28,6
millions**

de dollars canadiens a été
consacrée aux programmes
axés sur les moyens de
subsistance en **Indonésie**,
au **Sri Lanka** et en
Inde.

↑ *Agriculture locale à Nias, en Indonésie. Les projets de la Croix-Rouge canadienne axés sur les moyens de subsistance, mis en œuvre dans 26 villages de l'île de Nias par l'entremise de l'Agence de coopération et de développement technique, ont permis aux agriculteurs d'améliorer les méthodes utilisées pour la culture des légumes, du cacao et du riz.*

MOYENS DE SUBSISTANCE

Les vagues dévastatrices ont non seulement emporté des vies et inondé des propriétés sur leur passage, mais elles ont également ravagé des actifs productifs, des infrastructures et d'autres moyens de subsistance. Les millions de pêcheurs et d'agriculteurs des collectivités côtières, dépendants des secteurs halieutique et agricole, ont été les plus durement touchés par le tsunami.

Le rétablissement des moyens de subsistance demeure la principale préoccupation de ces collectivités, alors qu'elles s'efforçaient de rétablir leur stabilité sociale et économique au lendemain du tsunami. Tandis que l'octroi de maisons permanentes a servi d'assise au rétablissement, l'accès aux moyens de subsistance constituait la clé du rétablissement durable. Par l'entremise de ses programmes axés sur les moyens de subsistance et l'engagement communautaire, la Croix-Rouge canadienne a largement contribué à stimuler les activités permettant d'assurer les moyens de subsistance des habitants ainsi qu'à soutenir la création de collectivités dynamiques et durables.

Consciente de la complexité inhérente au rétablissement des moyens de subsistance, la Société a mis en œuvre une vaste gamme de projets centrés sur cet enjeu en plus d'établir des partenariats avec des organismes possédant une expérience dans la création de possibilités favorisant l'accès aux moyens de subsistance. Parmi ces partenaires, on compte l'Association des coopératives du Canada qui collabore depuis longtemps avec la banque de développement SANASA, une institution de microfinance regroupant des coopératives locales de crédit à l'échelle du Sri Lanka et possédant un mécanisme bien établi pour venir en aide aux collectivités touchées par des situations d'urgence. Par l'entremise de ce partenariat, la Croix-Rouge canadienne a mis sur pied un programme d'aide à long terme dont l'objectif consiste non seulement à rétablir les moyens de subsistance, mais également à favoriser le développement durable à long terme.

Les projets mis en œuvre par la Société ont permis d'accorder des subventions et des prêts aux sinistrés, d'offrir des actifs productifs aux agriculteurs et aux pêcheurs,

6^e ENJEU

L'amélioration des moyens de subsistance constitue une entreprise complexe étant donné que cet enjeu est étroitement lié aux besoins et au contexte particuliers des sinistrés.

Leçons : Le succès d'un programme axé sur les moyens de subsistance repose sur :

- a) la souplesse du programme, soit la capacité d'adapter l'intervention aux besoins et au contexte particuliers des bénéficiaires;
- b) la mise en place d'un système d'approvisionnement qui permet aux membres de la collectivité de participer à la mise en œuvre des activités favorisant leurs moyens de subsistance et qui intègre la gestion des risques liés à la fraude et à la corruption.

notamment des outils agricoles et des bateaux, et de dispenser une formation portant sur les moyens de subsistance et le développement du leadership et de la petite entreprise. L'ensemble des activités axées sur les moyens de subsistance et le renforcement des capacités tenaient compte de deux thèmes sous-jacents, soit l'environnement et la spécificité des sexes, étant donné que la majorité des bénéficiaires de nombreux programmes de formation et de prêts étaient des femmes.

Grâce à l'appui aux moyens de subsistance offert par la Croix-Rouge canadienne, les familles réinstallées dans leur nouvelle maison ont été en mesure d'améliorer les revenus de leur ménage et de reprendre le cours normal de leur vie. Ainsi, des milliers d'hommes et de femmes ayant bénéficié d'un meilleur accès au financement et d'une formation ont pu démarrer une nouvelle entreprise ou enregistrer une croissance des activités de leur entreprise. La création d'un environnement favorisant l'accès aux moyens de subsistance revêt également une importance capitale en ce qui a trait à la viabilité des projets d'hébergement. En effet, les familles basent leur choix de demeurer dans un nouveau lieu de résidence en fonction de l'expansion des activités leur permettant d'assurer leurs moyens de subsistance au sein de la collectivité.

Certaines initiatives axées sur les moyens de subsistance ciblent l'ensemble de la collectivité, plutôt que des personnes ou des groupes précis. À ce chapitre, les membres de la collectivité ont élu un comité chargé de déterminer les besoins des villageois et d'élaborer une proposition relative à un projet axé sur les moyens de subsistance qui tient compte des priorités définies. Les projets qui procurent des avantages durables à une grande partie de la collectivité contribuent également à renforcer la cohésion. Le centre communautaire situé à Patek Bawah, dans la province d'Aceh, en Indonésie, constitue un bel exemple d'un projet fructueux ayant favorisé l'harmonie sociale. En effet, ce projet a répondu à la nécessité d'aménager un endroit permettant aux membres de la collectivité d'exercer leurs activités religieuses et sociales, en plus de contribuer à rétablir la vie communautaire.

ÉTUDE DE CAS

Revitaliser l'économie grâce au poste de débarquement du poisson à Pulo Raya

Pulo Raya est un village appartenant à la province d'Aceh Jaya, en Indonésie. Avant le tsunami, les villageois vivaient sur une petite île située à l'ouest des côtes de l'île de Sumatra. Après le passage du tsunami, ils ont dû se réinstaller sur le continent.

La pêche constitue le principal gagne-pain des habitants de Pulo Raya. Avant le tsunami, la collectivité ne possédait aucun poste de débarquement du poisson et les pêcheurs vendaient leurs poissons à quelques endroits désignés le long de la côte. À la suite du tsunami, la Croix-Rouge canadienne a donc aidé les villageois à construire un poste de débarquement du poisson, une solution proposée par la population locale.

Le nouvel établissement compte deux petites pièces, une aire ouverte et deux latrines. L'une des pièces sert à l'entreposage de l'équipement de pêche et l'autre tient lieu de chambre à coucher. Ainsi, les pêcheurs peuvent disposer de l'aire ouverte pour entreposer leurs poissons et d'un accès à de l'eau courante pour prendre une douche dans les latrines attenantes.

À la lumière de l'évaluation d'incidence menée en 2011, le poste de débarquement du poisson a contribué à la relance économique du village. Comme il a permis d'améliorer le fonctionnement du marché et la concentration des ressources, ce projet a attiré un plus grand nombre de visiteurs. La disponibilité d'une chambre individuelle a incité les pêcheurs venant d'autres villages à y passer la nuit et à vendre leurs prises sur les lieux. En outre, l'accès à l'eau courante a permis aux pêcheurs de laver leurs prises avant de les vendre à un prix qu'ils ont pu fixer à la hausse. Le projet a également consolidé le réseau communautaire.

En effet, l'entretien collectif du poste a favorisé un sens partagé des responsabilités et une solidarité entre les pêcheurs ; même les pêcheurs venant d'autres villages ont commencé à contribuer aux frais d'entretien du poste de débarquement du poisson.



→ Une jeune fille se tient debout à côté du nouveau puits de sa collectivité à Batticaloa, au Sri Lanka. Au Sri Lanka, une proportion alarmante de 60 % de la population rurale n'a pas accès à l'eau potable.

Une somme de

**24,8
millions**

de dollars canadiens a été consacrée aux programmes de soins de santé et de santé environnementale en **Indonésie**, au **Sri Lanka**, aux **Maldives** et en **Inde**.

Au total, **74** îles des Maldives ont été nettoyées.

Au total, **4** établissements de soins de santé ont été reconstruits ou rénovés au Sri Lanka.



SOINS SANITAIRES ET SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Le tsunami a entraîné des répercussions alarmantes en matière de santé publique, laissant sur son passage des millions de personnes exposées à des risques de maladies. Les sources d'eau ont été contaminées par l'eau salée et les débris et les infrastructures sanitaires de même que les établissements de soins de santé ont été gravement endommagés par le tsunami, ce qui a contribué à accroître la vulnérabilité des habitants quant aux risques liés à la santé. Après avoir prodigué des soins médicaux de base aux sinistrés durant les mois qui ont suivi la catastrophe, la Croix-Rouge canadienne a veillé à soutenir les solutions à long terme visant à améliorer l'état de santé des collectivités touchées par le tsunami.

Les programmes mis en œuvre par la Croix-Rouge canadienne ont misé sur la prévention et la réduction des risques de maladies en favorisant l'accès à l'eau et aux installations sanitaires ainsi qu'en sensibilisant les collectivités aux bonnes pratiques d'hygiène, d'assainissement et de gestion des déchets solides. Ainsi, l'organisme a mené des activités au sein des collectivités, des écoles et des cliniques de santé publique dans le but ultime d'améliorer les pratiques et les comportements communautaires.

La disponibilité de l'eau et des installations sanitaires a joué un rôle important dans le rétablissement des familles sinistrées. En effet, les familles réinstallées dans leur nouvelle maison étaient davantage portées à demeurer et à rebâtir leur vie



↑ À Pollaranuwa, au Sri Lanka, la Croix-Rouge a collaboré étroitement avec un comité communautaire de mieux-être afin d'identifier les résidents les plus durement éprouvés par le passage du tsunami. Ce comité a également élaboré des plans visant à favoriser l'entretien des infrastructures après la construction.

dans un milieu offrant un accès à l'eau et à des installations sanitaires adéquates. En fournissant des latrines aux familles et en optimisant l'approvisionnement en eau dans de nombreux villages de la province d'Aceh, en Indonésie, la Société a contribué à modifier les comportements sanitaires des villageois et par conséquent, à améliorer leur état de santé. À cet égard, un agent principal œuvrant au sein d'un centre de santé publique de Patek Bawah, à Aceh, en Indonésie a souligné qu'avant le tsunami, de nombreux enfants souffraient de diarrhée. Toutefois, depuis la catastrophe, le centre a enregistré une baisse du nombre d'enfants admis au centre en raison de ce problème. Il a également précisé que, même lorsque les parents accompagnent des enfants qui souffrent de diarrhée, il ne s'agit pas de cas aigus.

L'engagement continu de la Croix-Rouge canadienne à l'égard des activités de promotion de la santé menées au Sri Lanka et en Inde au fil des années a

également contribué de façon significative à l'évolution des connaissances et des comportements de la population. Au Sri Lanka, les activités communautaires et scolaires axées sur la santé ont été soutenues par le développement des infrastructures sanitaires. À ce chapitre, la Croix-Rouge canadienne a reconstruit ou rénové quatre hôpitaux en plus d'accorder son appui à la construction d'installations destinées à l'entreposage d'oxygène dans six hôpitaux.

En partenariat avec la Croix-Rouge australienne, la Croix-Rouge canadienne a entrepris l'un des projets les plus ambitieux de son histoire. Les objectifs ciblés par ce programme consistaient à nettoyer les déchets et les débris laissés par le tsunami, à mettre sur pied des centres de gestion des déchets ainsi qu'à promouvoir les bonnes pratiques dans ce domaine auprès des résidents de 74 îles comptant parmi les plus dévastées des Maldives, un pays qui regroupe 200 îles habitées. Il était impératif de mettre en œuvre un tel projet étant donné que le volume de débris entravait les efforts de rétablissement.

7^e ENJEU

La période qui suit une catastrophe peut donner l'occasion d'améliorer les technologies applicables aux infrastructures d'approvisionnement en eau, d'assainissement des eaux et de gestion des déchets. Pour ce faire, il importe toutefois de prendre en compte tous les facteurs intervenant dans l'adoption, l'utilisation et l'appropriation d'une nouvelle technologie.

Leçons :

- a) La mise en place de nouvelles infrastructures destinées à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement ainsi qu'à la gestion des déchets doit être soutenue par des activités visant à accroître les connaissances et à influencer les comportements afin de veiller à ce que les collectivités utilisent et s'approprient les nouvelles technologies.
- b) Étant donné qu'il faut un certain temps pour modifier des comportements, les nouvelles infrastructures devraient être conçues de manière à prévoir une évolution progressive.

ÉTUDE DE CAS Conjuguer les initiatives favorisant le rétablissement à la suite d'une catastrophe et le développement communautaire aux Maldives

À plusieurs égards, ce projet se révélait une entreprise plutôt inhabituelle pour la Société. Certes, on peut affirmer que deux Sociétés nationales de la Croix-Rouge qui collaborent à la réalisation d'un projet dans un pays ne comptant aucune Société nationale et qui s'engagent à mettre en œuvre un programme de gestion des déchets solides au sein de nombreuses collectivités qui s'étendent d'un bout à l'autre d'une nation insulaire s'avère une entreprise plutôt ambitieuse! Au terme de ce partenariat, la Croix-Rouge australienne et la Croix-Rouge canadienne avaient réussi à nettoyer 74 îles, à construire 79 centres permanents de gestion des déchets et à former près de 1 500 habitants et plus de 2 000 étudiants aux bonnes pratiques de gestion des déchets en vue d'améliorer les conditions d'existence de quelque 100 000 personnes, soit le tiers de la population.

La quasi-totalité des îles concernées par le programme a constaté des améliorations notables sur le plan de la gestion des déchets. En effet, les pratiques de gestion des déchets intègrent désormais une étape de tri des déchets et des méthodes plus efficaces de gestion des déchets



organiques. Cette évolution devra être soutenue par une compréhension accrue des avantages associés à la gestion des déchets et des défis que les collectivités devront relever en vue d'assurer l'atteinte des résultats à long terme. Les efforts de sensibilisation ont porté fruit : certaines collectivités ont manifesté le désir, auprès du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de mettre en œuvre des activités liées à la gestion des déchets et d'assumer les coûts relatifs aux services de gestion des déchets dispensés sur leur île, tels que la collecte des ordures ménagères et la supervision des centres de gestion des déchets. Ce programme aura des retombées durables dans l'archipel, en encourageant l'adoption de pratiques de gestion des déchets respectueuses de l'environnement à l'échelle du pays.

↓↓ L'île de Guraidhoo dans le sud de Malé, aux Maldives, avant et après les opérations de nettoyage. Au total, plus de 37 000 mètres cubes de déchets potentiellement dangereux ont été ramassés sur 74 îles, soit l'équivalent de 2 000 camions à ordures.



ÉTUDE DE CAS Le projet scolaire « Les leaders de demain »

Lancé en 2011 dans le cadre du programme intégré visant à favoriser le développement communautaire de l'État du Tamil Nadu situé dans le sud de l'Inde, le sous-programme « Les leaders de demain » est un parfait exemple de l'intégration de multiples secteurs au sein d'une même intervention. Ce projet scolaire vise l'amélioration des connaissances et la sensibilisation accrue des élèves sur des questions particulières liées à la santé et aux stratégies relatives à la prévention de la violence, la réduction des risques de catastrophes et la création d'environnements sécuritaires pour les enfants par l'entremise de séances de formation par des pairs et d'autres activités de promotion. Les pairs éducateurs reçoivent une formation complète sur les soins de santé, la réduction des risques de catastrophes et la prévention de la violence. Au total, plus de 5 000 élèves de 29 écoles publiques et subventionnées par l'État ont participé à ce projet qui a largement influencé les comportements adoptés par les enfants dans les domaines particuliers de l'hygiène personnelle, de la propreté et du respect envers les autres.

Les parents de ces élèves ont mentionné que leurs enfants se lavaient maintenant les mains, se brossaient les dents et prenaient leur bain de leur propre chef. Grâce aux séances de formation par les pairs, les élèves ont également influencé les comportements au sein de leur propre famille. Un élève de Cuddalore, dans l'État du Tamil

Nadu, en Inde, a d'ailleurs affirmé que sa mère nettoyait la maison plus souvent et se brossait les dents deux fois par jour depuis qu'il avait partagé avec elle ce qu'il avait appris. Il a également ajouté que son père se lavait désormais les mains comme il se doit.



↑ Des élèves d'une école de Thazhanguda, dans le district de Cuddalore appartenant à l'État d'Andhra Pradesh, en Inde, montrent comment transporter une personne en lieu sûr.

PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

Une somme de

3,6 millions

de dollars canadiens a été consacrée aux programmes de prévention de la violence en **Indonésie**, au **Sri Lanka**, aux **Maldives**, en **Inde** et au **Myanmar**.

Plus de **105 000** élèves ont été sensibilisés à la prévention de la violence au Sri Lanka et en Inde.

Plus de **30** Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont utilisé la méthodologie « La création d'environnements sûrs en dix étapes », élaborée dans le cadre de l'intervention post-tsunami.

La dévastation causée par la violence susceptible d'éclater après une catastrophe passe souvent sous silence. En effet, les catastrophes d'envergure provoquent souvent de nombreux bouleversements susceptibles d'exacerber la violence chez les sinistrés : les systèmes de protection s'effondrent, le niveau de stress augmente et les victimes ont recours à des mécanismes d'adaptation destructeurs. Les milieux surpeuplés où règne l'insécurité contribuent également à accroître la violence interpersonnelle. En outre, les groupes particulièrement vulnérables, notamment les femmes et les enfants, sont d'autant plus menacés à la suite de catastrophes. Par ailleurs, la violence engendre des conséquences lourdes et dommageables pour les sinistrés, leur famille et l'ensemble de la société.

Le tsunami qui a balayé les côtes de l'océan Indien en 2004 a exacerbé la vulnérabilité de millions de victimes, dont des femmes et des enfants, face à la violence. Diverses études ont révélé que les enfants subissaient différents types de mauvais traitements à la suite d'une catastrophe.

Forte de 30 ans d'expérience dans la diffusion de messages visant la prévention de la violence à l'échelle du Canada, la Croix-Rouge canadienne a mis en œuvre des programmes axés sur la prévention de la violence au sein des pays ravagés par le tsunami. Pour la toute première fois, la Fédération internationale et ses Sociétés nationales s'attaquaient à cet enjeu dans le cadre d'une intervention menée à la suite d'une catastrophe.

Le Sri Lanka et de l'Inde ont été les premiers pays dévastés par le tsunami à bénéficier des programmes de prévention de la violence. Au Sri Lanka, le programme a ciblé les élèves des écoles primaires et secondaires, tandis qu'en Inde, il a été dispensé dans les écoles primaires, intermédiaires et secondaires. Un programme s'adressait pour la première fois aux élèves plus âgés. Les enseignants dûment formés par la Croix-Rouge sont désormais présents dans près de 20 % des écoles gérées par le gouvernement du Sri Lanka. Ils ont également joué un rôle fondamental dans l'évolution des connaissances et des comportements liés à la prévention de la violence envers les enfants.





Le plaidoyer « La violence lors de catastrophes : PRÉVISIBLE, ÉVITABLE » publié conjointement en 2012 par la Croix-Rouge canadienne et la Fédération internationale, met en lumière les pratiques exemplaires pour mettre fin à la violence et exhorte tous les organismes humanitaires à adopter une approche de santé publique pour prévenir la violence avant, pendant et après les catastrophes.

L'Inde a été le premier pays à intégrer la prévention de la violence au sein de ses programmes de santé communautaire. Cette expérience a incité la Fédération internationale à ajouter un nouveau module à son programme de premiers soins et de santé à base communautaire. Depuis sa création, le module a été utilisé à des fins de prévention de la violence par plus de 15 Sociétés nationales aux quatre coins du monde, dont la Croix-Rouge du Myanmar, un pays dévasté par le tsunami.

Dans le cadre de l'intervention post-tsunami, la Croix-Rouge canadienne a également mis au point une méthodologie intitulée « La création d'environnements sûrs en dix étapes » en vue d'aider les organisations à élaborer et à mettre en œuvre des mesures concrètes visant à protéger leur personnel, leurs bénévoles et leurs bénéficiaires de la violence, tout en veillant à l'application de telles mesures. Cette méthodologie, d'abord utilisée aux Maldives, au Myanmar et en Indonésie pour former les employés et les bénévoles de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, a été adoptée par de nombreuses autres Sociétés nationales depuis.

Les efforts déployés par la Croix-Rouge canadienne en vue de prévenir la violence au lendemain du tsunami ont non seulement contribué à bâtir des institutions et des collectivités plus sécuritaires dans les pays touchés par le tsunami, mais ils ont également joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre d'une approche globale de prévention de la violence à l'échelle du réseau de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. À titre de leader dans le domaine au sein de la Fédération internationale, la Croix-Rouge canadienne a aidé les autres Sociétés nationales de même que le secrétariat de la Fédération internationale à définir leur stratégie sur la prévention de la violence en situation de catastrophe ou autre, ainsi qu'à approfondir la compréhension du phénomène de la violence à l'intérieur et à l'extérieur des zones ravagées par le tsunami.

←↓ Les ateliers de prévention de la violence au Sri Lanka visent à réduire la violence sexuelle, physique et familiale en encourageant les parents, les enseignants, les élèves et les administrateurs scolaires à créer dans environnements sécuritaires pour les enfants et les jeunes.

8^e ENJEU

La prévention de la violence peut avoir des répercussions socioéconomiques importantes sur les populations victimes de catastrophes. Toutefois, comme le problème de la violence s'intègre souvent au tissu socioculturel des collectivités, ces dernières tardent à y remédier.

Leçons :

- À titre de norme minimale au chapitre de l'intervention et du rétablissement à la suite d'une catastrophe, il est important d'accorder la priorité à la prévention de la violence et d'intégrer cette dimension aux opérations portant sur les secours, les soins de santé et le renforcement des capacités organisationnelles.
- Les programmes de prévention de la violence offerts dans les écoles se sont également avérés efficaces et viables. En effet, leur efficacité repose sur le fait qu'ils permettent aux jeunes d'assumer un rôle de leadership en trouvant des solutions à l'aide de leurs pairs tout en bénéficiant du soutien de leurs enseignants et de leurs parents. Par ailleurs, la viabilité des programmes s'accroît lorsque ces derniers font partie intégrante d'un programme de formation continue.



RENFORCEMENT DES CAPACITÉS D'INTERVENTION

Une somme de

57,7 millions

de dollars canadiens a été consacrée aux programmes de **préparation aux catastrophes** et de **développement organisationnel** dans les pays suivants :



Indonésie, Sri Lanka, Maldives, Inde, Bangladesh, Thaïlande, République de Maurice, Madagascar, Comores, Somalie et Kenya.

Les séquelles laissées par le tsunami, en particulier la peur d'une catastrophe éventuelle, ont marqué le quotidien des résidents des régions côtières sinistrées pendant de longues années. Cette catastrophe a souligné l'importance et l'urgence de mettre en place des mesures visant à atténuer les répercussions des catastrophes, notamment chez les collectivités vulnérables.

Bien que les maisons et les infrastructures communautaires érigées avec l'aide de la Croix-Rouge canadienne aient été construites sur des bases plus solides et selon des techniques antisismiques, rebâtir en mieux suppose également une meilleure préparation en cas de catastrophe.

Pour cette raison, la Croix-Rouge canadienne a inscrit la préparation aux catastrophes et la réduction des risques au rang de ses priorités clés et a offert son soutien aux programmes communautaires axés sur ces thèmes à l'échelle des pays touchés par le tsunami. Grâce à ce soutien, de nombreuses collectivités disposent désormais de comités de gestion des sinistres, de plans de réduction des risques, de systèmes d'alerte précoce optimisés et d'une équipe d'intervenants dûment formés en intervention en cas de catastrophe et en secourisme. Lorsque mises à l'épreuve, ces collectivités ont prouvé qu'elles étaient en mesure d'intervenir et d'atténuer les répercussions à la suite d'une catastrophe de manière efficace. À titre d'exemple, les collectivités d'Indonésie ont su quelles mesures prendre lorsqu'un séisme de magnitude de 8,6 s'est produit à 500 km au large des côtes de Sumatra en avril 2011. En effet, après avoir entendu le bruit des sirènes et les alertes transmises à la radio, les collectivités se sont immédiatement dirigées vers un terrain plus élevé afin de se rassembler à l'endroit convenu, comme elles s'y étaient exercées lors d'exercices de simulation précédents. Parallèlement, en 2013, lorsque trois tempêtes cycloniques ont frappé les régions côtières d'Andhra Pradesh, en Inde, les mesures prises et le soutien accordé par les comités de gestion des sinistres et les équipes de secours au sein de la collectivité ont contribué en grande partie à minimiser les répercussions de la catastrophe.



↑ Un exercice de simulation d'une urgence dans le district de Malang, à Java-Est, en Indonésie.

Outre les efforts déployés en vue de renforcer la résilience communautaire, la Croix-Rouge canadienne a soutenu les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des pays dévastés par le tsunami afin d'accroître leur niveau de préparation aux catastrophes. Consciente que le renforcement des capacités exigeait une approche holistique, la Croix-Rouge canadienne a mis en œuvre des programmes visant également à renforcer les systèmes, les compétences et les capacités dans les domaines de la gouvernance, de la gestion des ressources humaines et bénévoles, de la gestion financière ainsi que de la mobilisation communautaire. Ainsi, plusieurs Sociétés nationales au sein de la région dévastée par le tsunami sont désormais mieux préparées et plus aptes à intervenir en cas de catastrophe.

ÉTUDE DE CAS

Reconnaître le bien-fondé des cartes géographiques des collectivités dans les États du Tamil Nadu et d'Andhra Pradesh

Le 27 novembre 2013, lorsque B. Nageswara Rao, percepteur d'impôts communs des districts auxiliaires, et P. Padmavathi, agente des recettes du district, ont effectué une visite à Barripeta, un village appartenant au district de Vizianagaram dans l'État d'Andhra Pradesh, en vue de superviser le processus d'évacuation à l'approche du cyclone Lehar, ils n'ont pu s'empêcher de saluer l'initiative des habitants qui avaient peint la carte géographique du village sur un mur. Ils ont d'ailleurs souligné que grâce à cette carte, n'importe quel étranger peut facilement comprendre les vulnérabilités, les dangers et les ressources du village.

Dans le cadre de circonstances similaires, la carte géographique du district de West Godavari s'est avérée fort utile lors des évacuations dirigées par le gouvernement à l'approche du cyclone Helen dans le village de Vemuladevi Est, le 21 novembre 2013. À minuit, M. Nagarjuna Sagar, directeur général du conseil de quartier, n'a pas hésité à communiquer avec l'agente locale du district de West Godavari pour la féliciter quant à la pertinence de ces cartes communautaires qui l'avaient aidé à repérer

aisément les terres de basse altitude qui devaient être évacuées rapidement.

La distribution de cartes géographiques des collectivités était une composante importante des activités communautaires de réduction des risques liés aux catastrophes qui ont été mises en œuvre dans les collectivités villageoises des États d'Andhra Pradesh et du Tamil Nadu par la Croix-Rouge de l'Inde, épaulée par la Croix-Rouge canadienne. Fondées sur des renseignements fournis par les membres de la collectivité et sur des données tirées de catastrophes précédentes, ces cartes indiquent les terres de basse altitude et les zones vulnérables, les voies d'évacuation ainsi que les populations à risque. Lors du passage des cyclones Lehar et Helen, les cartes communautaires représentaient une ressource clé en vue d'assurer un processus d'évacuation efficace.

↓ Une carte peinte sur un mur à Chinnanagayyapalem, dans l'État d'Andhra Pradesh, en Inde, illustre les risques de catastrophes ainsi que l'emplacement des populations à risque et des abris sécuritaires.



En 2010, une équipe régionale d'intervention lors de catastrophes était en place dans trois pays d'Afrique de l'Est, soit la République de Maurice, Madagascar et les Comores. Dans le cadre d'un premier déploiement, l'équipe a mis à contribution le personnel d'équipes semblables de huit Sociétés nationales tout en puisant dans des réserves prépositionnées dans des entrepôts nouveaux ou modernisés appartenant aux trois Sociétés nationales susmentionnées. En Indonésie, grâce à la mise sur pied d'équipes d'intervention lors de catastrophes et à l'élaboration de plans d'urgence, la Croix-Rouge indonésienne est intervenue sur-le-champ lorsque le séisme de magnitude 8,6 a frappé la côte occidentale du nord de Sumatra en avril 2011. La Société nationale a ainsi

9^e ENJEU

Les organismes locaux, y compris les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ne disposent pas toujours de l'espace-temps nécessaire pour examiner les possibilités de renforcement des capacités tandis qu'elles s'emploient à fournir des services urgents.

Leçon : Il est nécessaire de clarifier si le soutien offert à la Société nationale vise à fournir des ressources supplémentaires pour répondre aux besoins considérables des populations sinistrées ou à accroître l'expansion des services durables offerts par la Société en question.



↑ Des bénévoles de la Croix-Rouge d'une école secondaire à Lampung, en Indonésie.



↑ Du personnel de la Croix-Rouge s'exerce à ériger une tente médicale d'urgence à Lampung, en Indonésie.

dépêché une centaine de bénévoles qui se sont chargés d'alerter les médias, de suivre les conditions météorologiques le long de la côte et d'aider les habitants à fuir vers un terrain plus élevé. Elle disposait également d'ambulances prêtes à venir en aide aux sinistrés. La section de Java-Est de la Croix-Rouge indonésienne a aussi été en mesure d'intervenir plus efficacement lorsqu'une inondation est survenue dans le district de Malang. Lors de la catastrophe, l'équipe de la Croix-Rouge s'est rendue plus rapidement sur les lieux, ce qui a permis de réaliser des évaluations et de compléter les distributions en un temps record.

Alors que les efforts se concentraient principalement sur le renforcement des capacités en vue de favoriser le rétablissement à la suite du tsunami, la Croix-Rouge canadienne a également apporté son appui aux activités de préparation menées au Sri Lanka afin de prêter main-forte aux populations ravagées par des décennies de guerre civile. Au lendemain du tsunami, la population est entrée dans une période marquée par un nombre accru de morts civiles et de foyers détruits. En 2009, 200 000 Tamouls déplacés internes ont été envoyés dans des camps par le gouvernement. En misant sur le renforcement de ses capacités, la Croix-Rouge de Sri Lanka a veillé à la santé et au bien-être des personnes déplacées en prodiguant des premiers soins à base communautaire ainsi qu'en offrant des services sanitaires par l'entremise d'une intervention de secours à grande échelle.

10^e ENJEU

Le développement organisationnel et le renforcement des capacités d'une Société nationale supposent la responsabilisation des dirigeants et l'espace-temps nécessaire pour opérer les changements requis.

Leçon : Il est nécessaire de réaliser une évaluation réaliste des conditions requises en matière de développement organisationnel avant d'offrir un soutien. Si les conditions ne sont pas favorables, le soutien devrait se limiter à offrir du renfort et à promouvoir la mise en place de conditions propices à une intervention éventuelle.

Par ailleurs, les projets mis en œuvre par la Croix-Rouge canadienne en Indonésie ont contribué à la reconnaissance de l'organisme en tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics lors de catastrophes. Les organismes gouvernementaux locaux, en particulier les organismes provinciaux de gestion des catastrophes, ont manifesté un vif intérêt à collaborer avec la Croix-Rouge, ce qui a conduit à l'établissement de relations fructueuses avec les dirigeants communautaires et le gouvernement local de plusieurs régions. Ces projets ont également mené à la création de trois nouvelles sections provinciales en plus de redonner un second souffle à certaines sections moins actives, permettant ainsi à la Croix-Rouge d'élargir sa portée à plusieurs autres collectivités.

Les fonds amassés au lendemain du tsunami ont permis à la Croix-Rouge canadienne de soutenir un grand nombre de pays d'Asie et d'Afrique touchés par le tsunami en contribuant à atténuer les répercussions des prochaines catastrophes. Pour certaines Sociétés nationales, ces sommes ont favorisé une première ébauche de projets axés sur la réduction des risques de catastrophes alors que pour d'autres, elles ont encouragé le développement d'approches novatrices.

Lancée en 2009, l'initiative de réduction des risques liés aux catastrophes a servi à appuyer 10 projets menés au Bangladesh, en Indonésie, en Thaïlande, en Inde, au Sri Lanka, aux Maldives, en Somalie, au Kenya et au Centre de changement climatique de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge aux Pays-Bas. Centrés sur la réduction des risques liés aux catastrophes, ces projets tendaient vers l'objectif ultime d'atténuer les répercussions des catastrophes sur les collectivités ciblées.

Parmi les Sociétés nationales soutenues par la Croix-Rouge canadienne, le Croissant-Rouge des Maldives formé récemment s'est affirmé à titre de partenaire clé de la mise en œuvre d'activités axées sur la réduction des risques liés aux catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques à l'échelon communautaire, dans le cadre du plan d'action national stratégique.

Cette initiative a également favorisé l'élaboration de nouveaux outils et approches. À titre d'exemple, le Centre de changement climatique de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge aux Pays-Bas a créé des outils d'apprentissage et des jeux éducatifs en ligne destinés à sensibiliser les utilisateurs aux changements climatiques et aux mesures d'adaptation. La Croix-Rouge indonésienne a mis en œuvre des processus visant à optimiser la construction d'abris de transition au moyen de matériaux et de procédés locaux. Le Croissant-Rouge du Bangladesh a pour sa part travaillé à l'intégration d'activités de réduction des risques liés aux catastrophes à ses programmes de soins de santé existants dans l'espoir de maintenir l'intérêt et de poursuivre la sensibilisation à l'égard des enjeux entourant la réduction des risques liés aux catastrophes à mesure que les mauvais souvenirs laissés par les catastrophes précédentes s'estompent.

Ensemble, ces projets ont contribué à accroître le niveau de préparation aux catastrophes de même que la résilience des collectivités, et par conséquent, à réduire les risques auxquels sont exposés les habitants des régions particulièrement vulnérables aux catastrophes.

- ↓ *Démonstration de l'utilisation d'un repère de crue aux membres de la collectivité de Hakua, à Bogra, au Bangladesh. Le projet d'adaptation aux changements climatiques soutenu par la Croix-Rouge canadienne est la première initiative du Croissant-Rouge du Bangladesh principalement centrée sur les enjeux liés aux changements climatiques.*



- ↑ *Construction d'une embarcation en bois à l'intention des collectivités dans le cadre d'une activité de préparation et de réduction des risques liés aux catastrophes. Le projet communautaire de réduction des risques de catastrophes en Thaïlande a ciblé 20 collectivités de 3 provinces vulnérables aux catastrophes. Le projet, qui s'est échelonné sur une période de plus de 4 ans, a permis de sensibiliser quelque 12 000 habitants.*

- ← *Brochure électronique sur les changements climatiques. Les travaux menés par le Centre de changement climatique de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont mis sur trois approches principales pour favoriser l'intégration de questions portant sur les changements climatiques au sein des programmes de réduction des risques de catastrophes : (1) l'élaboration de ressources documentaires et de séances de formation en ligne; (2) la mise au point d'une formation visant à mettre à l'essai et à améliorer les méthodes pédagogiques proposées et (3) l'élaboration d'une formation à l'intention des formateurs (du personnel sera formé et mobilisé en vue de dispenser des formations à l'échelle nationale et de mettre en œuvre des programmes qui tiennent compte du climat).*





AUTRES LEÇONS TIRÉES DES PROGRAMMES RELATIFS AU TSUNAMI

Outre les leçons clés qui ont été mises en évidence dans les sections précédentes, d'autres apprentissages considérables ont été réalisés dans le cadre de cette intervention. Les thèmes transversaux qui revêtent une importance de premier plan sont présentés ci-dessous. Mises à profit lors d'interventions récentes à la suite de catastrophes, ces connaissances ont permis d'apporter une aide efficace aux populations sinistrées.

LA SOCIÉTÉ DOIT VEILLER À INFORMER LES DONATEURS DÈS LE DÉPART QUE LE RÉTABLISSEMENT EST UN LONG PROCESSUS.

Il est plus facile d'amasser des fonds au profit d'une intervention d'urgence qu'il ne l'est pour des enjeux liés au développement à long terme. Par ailleurs, le processus de rétablissement des populations sinistrées peut s'échelonner sur plusieurs années. À titre d'exemple, diverses études portant sur le séisme qui a secoué Kobe, au Japon, en 1995 ont démontré qu'il a fallu 10 ans aux survivants pour retrouver le cours normal de la vie qu'ils menaient avant la catastrophe.

Dès le début de l'intervention post-tsunami, la Croix-Rouge canadienne s'est engagée à affecter des fonds au profit des opérations à long terme en conjuguant les initiatives de développement aux programmes d'intervention d'urgence et de rétablissement. La Société a également veillé à communiquer officiellement cet engagement à ses partenaires clés, dont le gouvernement du Canada, les entreprises canadiennes et les donateurs individuels. Les sommes consacrées au rétablissement et au développement à long terme ont servi à renforcer les capacités des Sociétés locales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en matière de préparation et d'intervention en cas de catastrophe ainsi qu'à répondre aux besoins à long terme des populations sinistrées.

↑ *Au Sri Lanka, le programme de prévention de la violence soutenu par la Croix-Rouge canadienne a permis de sensibiliser plus de 100 000 enfants, 212 000 adultes et près de 5 000 enseignants du primaire à l'échelle du pays.*

← *Travaux de construction d'une maison à Nias, en Indonésie.*

LA SOCIÉTÉ DOIT S'ASSURER DE DISPOSER DES CAPACITÉS NÉCESSAIRES POUR GÉRER DES PROGRAMMES DE RÉTABLISSEMENT À GRANDE ÉCHELLE.

La mise en œuvre d'un programme de rétablissement à grande échelle comporte les défis suivants :

- venir en aide aux populations sinistrées dès que possible tout en conciliant la nécessité de mener des consultations et de trouver des solutions adéquates;
- assurer la responsabilisation de différents intervenants ayant des points de vue ou des besoins divergents;
- gérer la compétitivité en matière d'accès aux ressources humaines et matérielles;
- collaborer avec un gouvernement qui dispose de capacités restreintes pour orienter l'opération de rétablissement et de politiques inadéquates pour mener à bien le processus de rétablissement, dans un environnement qui comporte des risques accrus de sécurité et des problèmes d'accès.

Afin de relever ces défis, la Croix-Rouge canadienne a appris que les mesures suivantes s'imposaient :

- mettre en place des systèmes de soutien organisationnel, des politiques et des procédures éprouvés en matière de finances, de ressources humaines, d'approvisionnement et de technologies de l'information afin d'appuyer le lancement et la gestion continue des programmes de rétablissement;
- établir dès le départ un cadre de rétablissement qui définit la portée des opérations, l'échéancier et les stratégies de sortie;
- évaluer et fournir, de façon systématique et réaliste, les ressources et les capacités requises pour permettre à la Croix-Rouge canadienne et à ses partenaires de gérer des programmes de rétablissement à grande échelle dans les régions sinistrées;
- mettre au point des indicateurs de rendement fiables ainsi que des systèmes et des pratiques favorisant l'amélioration continue à l'échelon de la Société et du pays afin d'obtenir des preuves manifestes de succès.

↓ Une bénéficiaire du projet d'hébergement et son enfant aux côtés de Mohan Hewavithana, un travailleur humanitaire de la Croix-Rouge.





↑ Une enfant du Sri Lanka tenant dans ses mains Asha, la mascotte-éléphant vedette du programme Be Safe dont les enseignants se servent pour transmettre des messages sur la sécurité personnelle aux enfants.

L'ÉTABLISSEMENT DE MÉCANISMES VISANT À ASSURER LA RESPONSABILISATION DES BÉNÉFICIAIRES EST UNE CONDITION ESSENTIELLE DE SUCCÈS.

Dans le cadre d'une intervention d'urgence et de rétablissement, il est essentiel de mettre en pratique le principe de la responsabilisation des bénéficiaires (p. ex. informer et consulter les bénéficiaires; encourager leur engagement dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets; permettre aux bénéficiaires de formuler des plaintes et d'exercer un recours) étant donné la pression d'offrir une aide immédiate aux populations sinistrées et de trouver des solutions durables. Les programmes de rétablissement post-tsunami ont concentré leurs efforts sur l'intégration de ces principes aux plans d'action.

Les leçons retenues des programmes relatifs au tsunami sont désormais intégrées aux politiques et aux pratiques de la Croix-Rouge canadienne. À titre d'exemple, les leçons tirées de la responsabilisation des bénéficiaires ont permis d'intégrer ce principe aux thèmes transversaux et d'en faire une composante essentielle des nouveaux programmes.

LA SOCIÉTÉ DOIT ENVISAGER LES DÉLAIS ET LES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES POUR METTRE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES.

Le Mouvement est un organisme fondé sur la contribution de bénévoles qui se concentre principalement sur les programmes de santé communautaire et de réduction des risques liés aux catastrophes. Les interventions menées au sein de nombreux pays ont démontré que la mobilisation des membres d'une collectivité autour d'enjeux tels que les soins de santé, la préparation aux catastrophes et la réduction des risques liés aux catastrophes dépendait des activités de promotion menées par les employés et les bénévoles affectés au projet en question ou de la tenue d'un événement extérieur telle une catastrophe.

Par ailleurs, la Croix-Rouge canadienne a appris qu'il fallait un minimum de trois ans pour assurer la mise en œuvre efficace des initiatives communautaires. En outre, les employés et les bénévoles chargés d'un projet doivent détenir les compétences nécessaires pour favoriser la mobilisation des collectivités dès le début de l'intervention en recrutant les membres qui disposent des compétences recherchées ou en veillant à dispenser une formation adéquate.

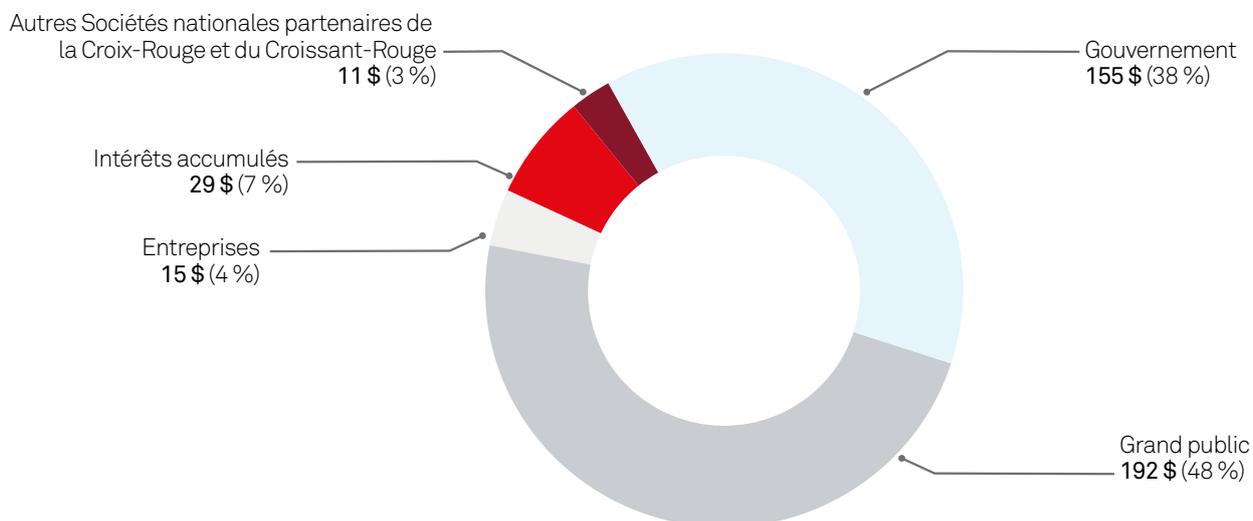


↑ Une campagne visant à inciter les élèves d'une école primaire à se laver les mains à Kajhu, dans le district d'Aceh Besar, en Indonésie.

APERÇU DE LA SITUATION FINANCIÈRE

La Croix-Rouge canadienne a amassé un montant total de 373 millions de dollars au profit de l'intervention menée à la suite du tsunami survenu dans l'océan Indien. En tenant compte des intérêts accumulés, les recettes totales se chiffrent à 402 millions de dollars canadiens. Les dons généreux du public comptent pour 48 % du financement global. En date du 31 mars 2014, 391 millions de dollars canadiens, soit 97 % des recettes totales, ont été consacrés aux programmes de secours, de rétablissement et de développement mis en œuvre dans les pays touchés par le tsunami. Les 3 % restants seront alloués aux programmes de développement en Indonésie, aux Maldives, en Inde et au Myanmar d'ici la fin 2017.

Figure 1: Total des dons versés à la Croix-Rouge canadienne par provenance (en millions de dollars canadiens)

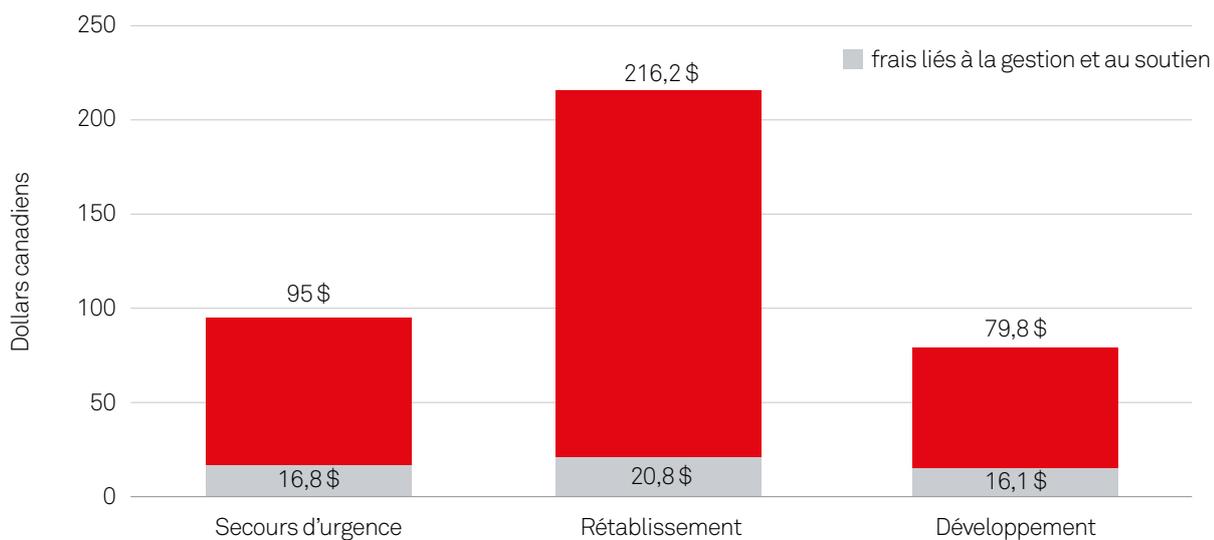




↑ Une femme et son enfant à Nellore, dans l'État d'Andhra Pradesh, en Inde.

La figure 2 illustre les dépenses totales engagées pour chacune des phases de l'intervention en date du 31 mars 2014. Les fonds ont été répartis entre les trois phases suivantes de l'intervention : les secours d'urgence (au cours deux premières années), le rétablissement (au cours des trois années subséquentes) et le développement (au cours des cinq dernières années).

Figure 2 : Dépenses totales engagées pour chacune des phases de l'intervention (en millions de dollars canadiens)

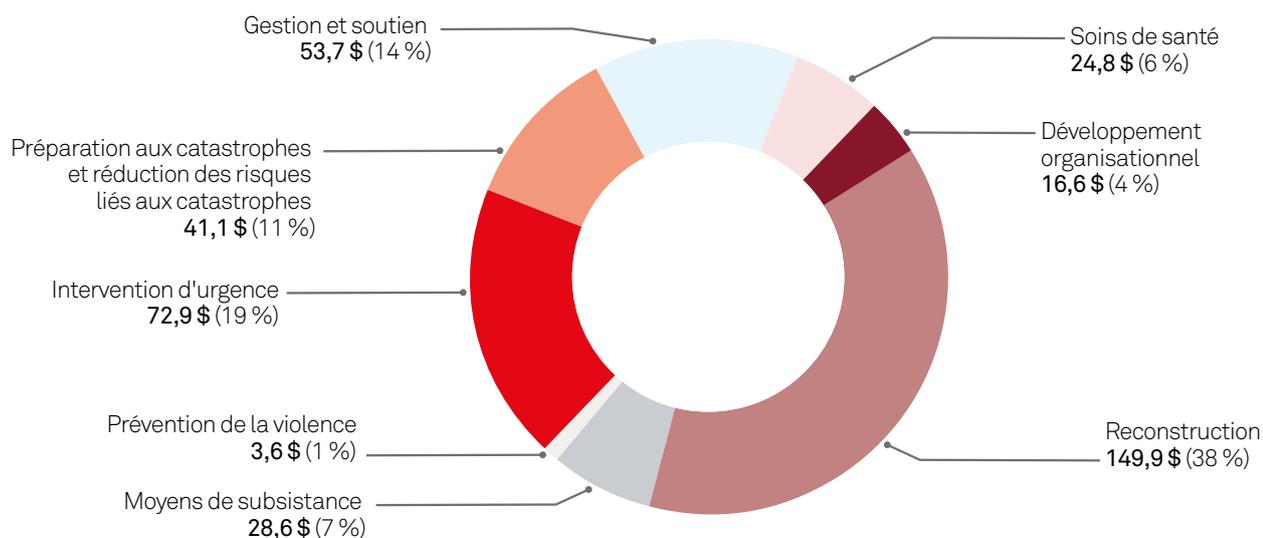




↑ Kenneth Baker, représentant pays, Croix-Rouge canadienne, remet les clés d'une maison permanente à une bénéficiaire, en Indonésie.

La figure 3 présente les dépenses totales consacrées à chaque secteur de programme en date du 31 mars 2014. La Croix-Rouge canadienne a affecté la plus grande part des fonds recueillis aux secteurs de la reconstruction (149,9 millions de dollars canadiens) et de l'intervention d'urgence (72,9 millions de dollars canadiens).

Figure 3 : Dépenses totales consacrées à chaque secteur de programme (en millions de dollars canadiens)





CROIX-ROUGE CANADIENNE

Fondée en 1896
Constituée en société en 1909

Conformément à la loi, l'usage de l'emblème et du nom de la Croix-Rouge au Canada est réservé exclusivement à la Société canadienne de la Croix-Rouge et aux services sanitaires des forces armées (Loi sur les Conventions de Genève, L.R.C. 1985, chap. G-3).

Les programmes de la Société canadienne de la Croix-Rouge sont offerts grâce à l'action bénévole et à l'appui financier des Canadiens, des gouvernements, des entreprises, des organisations non gouvernementales, des organismes communautaires et d'autres Sociétés nationales.

Pour verser un don, veuillez composer le 1 800 418-1111.

ISBN 978-1-55104-654-9
© Croix-Rouge canadienne, 2014

Pour tout complément d'information,
veuillez vous adresser à :

Croix-Rouge canadienne
Siège social
170, rue Metcalfe
Ottawa (Ontario) K2P 2P2
Téléphone : 613 740-1900
Télécopie : 613 740-1911
Courriel : retroaction@croixrouge.ca

Une version électronique du présent document peut être consultée sur Internet, à l'adresse www.croixrouge.ca.

This document is also available in English.

www.croixrouge.ca

Les photographies utilisées dans ce rapport annuel proviennent des archives de la Croix-Rouge canadienne ou ont été achetées par la Croix-Rouge canadienne, offertes à l'organisme ou obtenues par le biais de contrats aux fins de cette publication. Sauf permission écrite, les photographies ne peuvent être copiées ou utilisées.



croixrouge.ca